

## Une logique de convergence d'intérêt va-t-elle s'imposer comme liant pour accompagner la transition énergétique des bâtiments ?

### Propos introductif

**Un an après le vote de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), le moment semble venu de produire un premier bilan.**

Pour un professionnel du bâtiment comme moi, j'ai l'impression qu'enfin une vraie dynamique est en marche depuis son vote l'été dernier, ce qui est plutôt enthousiasmant.

Tout d'abord, les ambitions de cette loi sont systémiques et tracent le contour d'un nouveau modèle énergétique dans ses 8 Titres et 215 articles.

Cette nouvelle politique énergétique tient compte du réchauffement climatique, mais aussi de la santé humaine, de la cohésion sociale, de la compétitivité industrielle et elle évoque les outils nécessaires à sa déclinaison qui vont suivre par voie de décret ou d'ordonnance.

Par ailleurs, les lentes ondes sismiques de la transition énergétique commencent enfin à se propager de manière plus profonde dans les racines du monde de la construction de bâtiment.

Ces mouvements vibratoires ont pour moi trois épicentres qui constituent autant de piliers de cette transition en marche : l'**épicentre normatif**, l'**épicentre technique** et l'**épicentre organisationnel**.

Si les **secousses normatives** ont donné le ton en France dans le secteur depuis quelques années, les **secousses techniques** se sont engouffrées dans les brèches ouvertes, créant des opportunités de marché. Et c'est selon moi les **secousses organisationnelles** qui devraient commencer à se produire d'une manière plus masquée et apporter du liant à cette transition énergétique.

Je dis du « **liant** » car on voit bien que malgré tout, sans cohésion, sans enthousiasme et volonté d'aller dans cette direction de la part des acteurs économiques, la massification tarde à arriver.

Comment faire pour que l'ensemble de la profession s'approprie cette transition énergétique ? Pour ce faire les acteurs économiques doivent comprendre et intégrer que la logique de seule concurrence est dépassée, et dans les années qui viennent, la logique du travailler ensemble et de la convergence d'intérêt va davantage se développer.

### 1. Décryptage du nouveau cap normatif : la transition énergétique un an après

Les secousses sismiques ont ponctué le marché de la construction depuis l'émergence du Bâtiment Basse Consommation en 2008 avec le Grenelle de l'environnement qui s'en est suivi.

A chaque fois ces mini-révolutions ont eu leurs partisans et leurs détracteurs. Cette fois-ci, la place laissée à la contestation est plus faible et les acteurs du bâtiment commencent à comprendre qu'ils n'ont plus le choix que d'aller de l'avant.

Lorsque l'on observe ce qui a suivi le vote de la loi 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV), on constate bien que la dynamique législative ne va pas s'essouffler.

Il suffit de s'attarder sur les derniers mois pour comprendre.

Nous travaillons depuis 2008 sur le Tiers-Investissement et les Contrat de Performance Énergétiques (CPE). L'accélération les concerne en premier lieu puisque des objectifs chiffrés sont définis et qu'ils prennent la forme des **marchés publics globaux de performance**.

- 25 mars 2016 : signature du Décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics de performance ;
- 7 avril 2016 : Décret n° 2016-412 relatif à la prise en compte de la performance énergétique dans certains contrats et marchés publics ;

Ensuite, comme promis dans la loi, **l'amélioration énergétique est « embarquée »** et l'isolation thermique devient obligatoire lors du vote de certains travaux pour les copropriétés (décret publié le 31 mai 2016).

Nous travaillons également depuis la création d'AI Environnement sur la **construction bois** avec notamment la fondation fin 2014 du collectif KYOZ. Si tout le monde s'aperçoit que le bois redevient un matériau à la mode, la réglementation l'acte également à présent et la Réglementation Bâtiment Responsable (RBR) 2020 s'annonce !

Les **bâtiments qui produisent autant d'énergie qu'ils en consomment** (à énergie positive – BEPOS) sont soutenus par la création le 1<sup>er</sup> juillet dernier par les ministres de l'Environnement Ségolène Royal et du Logement Emmanuelle Cosse d'un label « énergie-carbone » pour inciter leur déploiement. Ce label s'inspirera des standards existants : BBCA, Effinergie et HQE.

Ces bâtiments profiteront même d'une **bonification de COS de 30%** de la surface constructible par les collectivités le désirant selon un décret entré en vigueur le 30 juin !

Cette exemplarité – comme pour le BBC 2005 qui a anticipé la RT 2015 – préfigure la future réglementation thermique et environnementale bâtiment responsable 2020 (prévue pour 2018).

On le voit pour l'aspect normatif, un an après le vote de la LTECV, et le passage de la COP21, la dynamique est bien lancée !

## 2. Une lame de fond sur la technique : le passage progressif à un engagement de résultats

Sur la technique, on voit bien également les secousses et la création destructrice qui se déroule ; comme depuis le choc pétrolier d'ailleurs. Les systèmes de récupération d'énergie fatale (récupération de chaleur sur eau grise, CTA double flux...) prennent un **essor constant** malgré tous les aprioris que l'on a pu écrire sur eux.

L'isolation par l'extérieur est en train de devenir la norme, le triple vitrage n'est plus si anecdotique, on isole de manière courante les acrotères, on construit des immeubles en bois massif de plus en plus hauts partout dans le monde et en France avec le soutien des pouvoirs publics (à Bordeaux dernièrement) ...

Tout cela était loin d'être évident en 2008 et on a l'impression de moins prêcher dans le désert sur certains de ces sujets techniques !

Aujourd'hui, si l'on brandit parfois encore le protectionnisme économique, force est de constater que les **industriels français et européens ont compris qu'ils devaient s'adapter** à la transition énergétique ou périlcliter au rythme de son essor.

Sur le plan technique, on constate également que les matériaux et les systèmes s'adaptent aux certifications, et progressivement l'innovation devient mainstream. On est rentré dans une démarche qualité d'amélioration continue avec effet de cliquet – on ne revient pas en arrière.

Pourtant le high tech ne se généralisera pas puisque que c'est par la sobriété que passera la dynamique de la transition énergétique. Mais il reste des champs d'innovation à exploiter encore fantastiques avec le sujet du **stockage des énergies renouvelables**, le gaz vert, la méthanation, et leur articulation avec les bâtiments, leur exploitation, et leur transformation parfois en mini-centrale énergétique.

Une autre évolution technique majeure : la **généralisation du dessin en 3D** des plans de bâtiments. Le BIM (Building Information Modeling) est un outil de conception assisté par ordinateur qui une fois en place va augmenter la qualité des rendus, leur précision et participer à renforcer la communication au sein des équipes entre les parties prenantes.

L'outil technique a donc une incidence sur l'organisation méthodologique de travail. C'est cette dernière **transformation « culturelle »** qui pointe selon moi.

### La **méthode de travail** comme liant à renforcer dans le management de projet

Selon moi l'**évolution de la méthode de travail a pris du retard sur l'évolution de la technique**. Trop d'acteur travaillent encore de leur côté et la transition énergétique va venir bousculer cela et proposer de fait un travail main dans la main.

Si je prends l'exemple des CPE : si l'exploitant ne travaille pas avec le programmiste, la maîtrise d'œuvre et les entreprises, l'engagement de résultat est impossible. Les montages juridiques s'adaptent donc pour modifier l'organisation de travail là aussi vers du collaboratif, du dialogue : **dialogue compétitif** et CREM (Conception Réalisation Exploitation Maintenance). Le résultat de l'addition des expertises est supérieur à la somme des parties.

Cette réorganisation va aller selon les projets :

- vers une logique partenariale : les structures qui ne seront pas dans une logique collaborative vont être de plus en plus ringardisées ;
- vers une logique anglo-saxonne intégrée de conception pour les plus gros projets sous l'impulsion du BIM ;

De même, le « **capital humain** » va venir au secours des lacunes normatives et techniques car sans évolution des idées, les lois n'ont jamais seules transformer une société, elles viennent renforcer des valeurs présentes mais également les rendre incitatives et donc les faire adopter par la majorité progressivement.

Les mentalités vont devoir s'adapter et comprendre que **l'intérêt général est en fait le leur !** L'intelligence collective permet davantage d'augmenter la somme des intérêts individuels. C'est l'idée que développe l'économiste américain Jérémy Rifkin à travers la notion d'essor des « **Communaux collaboratifs** » dans son ouvrage « La nouvelle société du coût marginal zéro (2014) ».

Le **passage d'une logique de moyens à une logique de résultats** peut transformer la manière dont les équipes perçoivent leur intérêt à recourir à la convergence d'intérêt pour s'organiser.

Mais cela doit venir du marché. Il faudra **expliquer au maître d'ouvrage** que cette méthode de travail prend plus de temps et demande parfois un investissement plus conséquent, vite rentabilisé. Il s'agit de revaloriser le métier de la conception/construction vers plus de qualité et moins de malfrances ! « Faire et défaire et refaire », ça sera peut-être fini avec un peu plus de méthode.

De toute manière, ma grand-mère m'a toujours dit « le bon marché est toujours trop cher ». Arrêtons de segmenter les missions, pensons en partenariat amont, à intégrer les futurs occupants dans les réflexions s'ils sont identifiés. Je rêve d'un nouveau critère de jugement dans les Appels d'Offre publics aux côtés des critères prix et délais : la capacité à dialoguer !

Enfin, **refaisons-nous confiance !** Je parlais récemment à un artisan qui durant 30 ans n'a jamais fait de devis. Il se contentait de compter le temps de ses ouvriers sur ses chantiers, sans appliquer un tarif horaire d'avocat.

C'est un modèle peut-être à redécouvrir. Pourquoi n'existe-t-il plus ? Par manque de confiance ; confiance que peut-être moins de gens méritent. On se rend vite compte que nous sommes tous collectivement perdant à ce manque de confiance, et on comprend vite le **pouvoir que peut avoir la convergence d'intérêt** comme culture de société.

## Pour conclure

L'évolution des normes, de la technique et des méthodes de travail est selon moi le **trptyque nécessaire pour bâtir à plus long terme** de manière soutenable en étant en phase avec les exigences de lutte contre le réchauffement climatique.

Sans ce triple épicode d'évolution, il sera difficile de **concevoir l'alchimie nécessaire à l'émergence des bâtiments sobres, durables et désirables**.

La transition énergétique est en route, de manière inexorable et s'articule autour de ces trois piliers. Cette avancée est trop rapide pour certains acteurs, elle est beaucoup trop lente selon moi !

Pour l'aspect organisationnel, reposant sur la culture et les habitudes de travail, espérons que cela avance plus vite que les changements de génération et de culture !

Et **enthousiasmons nous** d'avoir la possibilité d'accroître le confort des occupants tout en limitant notre impact sur l'environnement !

Paul-Etienne Davier

Gérant fondateur du bureau d'ingénierie environnementale AI Environnement

### A propos d'AI Environnement

AI Environnement est un cabinet de conseil et d'ingénierie environnementale créée en 2008, spécialisé dans la conception de projets de bâtiments sobres en énergie, durables et désirables. **Habilité FEE Bat**, AI Environnement propose des formations depuis 2010. La société intègre également un pôle « Recherche & Développement » afin d'analyser les liens entre « bâtiment et comportements sociaux ». Pour plus d'information [www.ai-environnement.fr](http://www.ai-environnement.fr).

### Contacts médias :

Agence Shadow Communication

Aurélié Vinzent – 06 58 66 80 49 – [aurelievinzent@shadowcommunication.fr](mailto:aurelievinzent@shadowcommunication.fr)

Florence Ruga – 06 22 02 37 70 – [floenceruga@shadowcommunication.fr](mailto:floenceruga@shadowcommunication.fr)